

Ordures ménagères

Nouveau centre de transfert des déchets : une opération à 2,7 M€

Le concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du centre de transfert, détruit dans un incendie en octobre 2017, est lancé.

« **C**'est un peu le serpent de mer, à la fois long et compliqué. » Voilà comment Patrick Rayton, maire de La Couarde et premier vice-président de la communauté de communes (CdC) en charge des grands travaux, a introduit le projet de reconstruction du centre de transfert des ordures ménagères de l'île de Ré et la délibération s'y rapportant, jeudi 18 mars dernier, au conseil communautaire.

Pour les élus, il s'agissait tout d'abord d'approuver l'opération de reconstruction évaluée à 2,7 millions d'euros dont les deux tiers (1,8 M€) pour la partie travaux (l'enveloppe globale comprend les honoraires, les bureaux d'études, de contrôle et de coordination, etc.). Dans la foulée, les élus ont approuvé le lancement d'un concours restreint – trois candidats sélectionnés –

de maîtrise d'œuvre, avec remise de prestations de niveau « esquisse ++ » et le versement d'une prime de 13 000 euros aux candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement du concours.

L'Etat pas d'accord... avec l'Etat

Les problématiques d'assurances, mais aussi des discussions à n'en plus finir sur les modalités de la reconstruction, expliquent en grande partie le temps écoulé depuis le sinistre. L'élus évoque des désaccords entre les services de l'Etat. « *Cela a pris plusieurs années pour arriver à peu près à un consensus entre les services de l'Etat mais aussi le Sdis pour le risque de suraccident.* »

Patrick Rayton indique que les travaux liés au sinistre seront pris en charge par les assurances, tout en se montrant prudent. « *Quand*



L'opération de reconstruction du centre de transfert des déchets, au lieu-dit Les Gâchettes, est évaluée à 2,7 millions d'euros dont 1,8 million pour la partie travaux. © E.L.

on voit les difficultés que nous avons sur la piscine, il est difficile, avant que les projets ne soient votés, de donner des montants exacts de prise en charge. » Le dispositif de sécu-

rité, qui reste à définir, sera, lui, à la charge de la collectivité. L'achèvement des travaux est souhaité, au plus tard, durant le dernier trimestre 2023. ■ **E.L.**